

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal.
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 JUILLET

A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — La Chambre est pressée de s'en aller, et elle reste. Ses débats se traitent avec somnolence. On dit : Ce projet de loi sera voté en trois quarts d'heure ; quatre heures ne suffisent pas à son examen. On dit encore : Cette proposition sera adoptée en une séance ; et on en emploie trois. Les discours se multiplient, les amendements foisonnent. C'est un fourmillement.

Mais les députés, eux, ne fourmillent pas. Chaque jour, leurs rangs s'éclaircissent. Si la session se prolongeait encore huit jours, nul doute que nous aurions le délicieux spectacle d'une séance qui se composerait du président, d'un huissier et d'un sténographe. Le parlementarisme simplifié !

Enfin, le projet relatif aux quatre contributions directes est voté. C'est toujours ça. Mais voilà qu'on nous menace du Métropolitain. Il y a, paraît-il, dans la Chambre, nombre d'honorables qui sont particulièrement intéressés au vote prochain de cette singulière entreprise. Nous pensons que l'immense majorité refusera de discuter à la hâte et de voter à l'aveuglette un projet qui mérite à tous égards d'être examiné de très près. La discussion du Métropolitain doit être ajournée à la session d'automne. Nous espérons qu'en dépit d'une certaine propagande, la Chambre le comprendra.

Après avoir obtenu la déclaration d'urgence, le projet relatif à une expérience de mobilisation se voit accorder le bénéfice du passage à la discussion des articles par 394 voix contre 134.

Les deux premiers articles sont adoptés sans débat.

Sur l'article 3, MM. Lanjuinais et Reille ont déposé un amendement aux termes duquel :

1° La durée de la convocation ne pourra dépasser le maximum de deux semaines ;

2° Il n'y aura pas transport des troupes et des chevaux en chemins de fer ;

3° Les frais de la mobilisation seront demandés aux ressources ordinaires du budget et non pas à des ressources spéciales.

MM. Lanjuinais et Reille insistent sur cette considération que lorsque les hommes et les chevaux seront embarqués, l'expérience sera complète ; il ne sera pas nécessaire de faire des simulacres de transport.

M. le général Ferron soutient que l'expérience de transport est nécessaire.

M. Reille demande le renvoi à la commission du budget.

L'amendement de MM. le baron Reille et Lanjuinais est repoussé par 366 voix contre 157.

M. Dautresme critique l'article 9 au point de vue de la prorogation d'un mois qu'il accorde pour les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et tous actes concernant les recours pour toute valeur payable dans la région où s'opèrera l'essai de mobilisation.

Il ne saurait admettre une prorogation qui sera très préjudiciable au commerce et à l'industrie.

M. Félix Faure défend l'article tandis que M. de Soubeyran appuie M. Dautresme.

Interpellé par M. de Soubeyran, M. Rouvier déclare qu'il a insisté pour que l'article 9 ne fût pas inséré dans la loi.

L'article 9 est repoussé.

Au moment du scrutin sur l'ensemble du projet, M. de Plazanet déclare qu'il votera « contre » et M. Labordère qu'il s'abstiendra.

L'ensemble est adopté par 329 voix contre 118.

L'intérêt de la séance a été également dans les couloirs. Il sera dit que nous n'en finirons pas avec les lettres et dépêches Boulange... Ce fumiste croit donc le public bien naïf ? N'a-t-il pas le front de télégraphier des reproches à son ami Laur (Francis) en lui disant : « Vous ignorez sans doute que je n'ai pas le droit de signer quoique ce soit dans les journaux. » Pauvre législa-

teur ignorant ! c'est le cas de s'écrier : Qui trompe-t-on ici ?

Toutes ces fumisteries dangereuses, malséantes de la part d'un commandant de corps d'armée, atteignent le but opposé qu'elles visaient. Les députés Boulangistes sont, les uns, fort ennuyés de cette fureur d'écrire ; les autres, y compris M. Clémenceau, trouvent la plaisanterie par trop raide : être accusé d'avoir donné le coup de pied de l'âne au lion Boulanger ne paraît pas très flatteur pour les ex-souteneurs du tapageur ministre de la guerre !

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ELECTION LEGISLATIVE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
17 juillet 1887

MM. J. de Lareinty, royaliste . . .	58.744	élu.
Fidèle Simon	3.278	
Général Boulanger	4.934	
Boquien	705	
Divers	4.065	

M. Jules de Lareinty est donc élu député dans la Loire-Inférieure. Il est le fils de l'honorable sénateur.

Les bonapartistes, prévoyant leur échec, avaient retiré la candidature de M. Busson-Billaut, mais ne s'étaient pas ralliés à la candidature royaliste de M. de Lareinty.

D'autre part, M. de Lareinty étant seul candidat, beaucoup d'électeurs se sont abstenus. Malgré cela, M. de Lareinty obtient près de 59,000 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Thoinnet de la Turmelière, élu en 1885 par 71,423 voix sur 168,000 électeurs inscrits.

EN REV'NANT D' LA REVUE

Un « Ouf ! » de soulagement est sorti de toutes les poitrines officielles. La revue du 14 juillet s'est passée sans incidents notables. Le général Ferron est encore ministre et l'on n'a cassé aucun carreau aux fenêtres de l'Elysée.

Le trac était tellement grand, l'affolement tellement intense, à la veille de cette manifestation populaire, que le général ministre de la guerre s'est montré absolument ravi de rentrer au ministère avec tous ses membres, et que le Président de la République était aux anges d'en être quitte avec quelques bordées de sifflets.

Nous sommes arrivés à un tel degré d'abêtissement que les républicains se félicitent d'avoir été seulement conspués.

Songez donc : quel triomphe ! aucune pomme cuite ne s'est abattue sur la figure du Président de la République !

On a crié : à bas Ferron ! quel éclatant hommage rendu à notre armée dans la personne de son premier représentant !

Et toutes les feuilles républicaines se félicitent du résultat obtenu :

Eh bien ! vous n'êtes pas difficiles !

Que le vieux ladre de l'Elysée ait été sifflé et descende à reculons, à quatre-vingts ans passés, les degrés du Capitole : à cela rien à dire. N'est-il pas l'auteur d'une proposition tendant à la suppression de la présidence de la République ? Les braillards qui criaient jeudi : à bas Grévy ! lui ont rendu la monnaie de sa pièce.

Mais que dans le but de « complimenter l'armée française » on accueille à coups de clés forcées et de sifflets à roulettes son chef suprême ; qu'on crie : « Vive Boulanger ! » c'est-à-dire « Vive la guerre ! Sus à l'Allemagne ! » qu'on fasse une longue ovation à M. Floquet, c'est-à-dire à l'insulteur d'Alexandre II ; que, d'autre part, on accueille un officier anglais, en uniforme rouge, par les cris de : Vive la Russie ! — et qu'après ce quadruple outrage à l'armée, à l'Allemagne, à la Russie et à l'Angleterre, on dise que la journée du 14 juillet est une bonne journée pour la France, on avouera que c'est raide.

Et on nous permettra de la trouver mauvaise. VINDEX.

La Ligue des patriotes fait publier l'avis suivant :

« Le comité directeur, dans sa séance du

42 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ELJEN !

PAR JACQUES BRET

Lorsqu'après l'avoir embrassée à la hâte, le comte la quittait pour se rendre aux réunions politiques, et qu'elle voyait se dérouler devant elle une longue journée de solitude dans le château de Bangor, elle était prise d'accès de tristesse dans lesquels son courage s'affaïssait peu à peu. Il lui arrivait souvent de regretter ce qu'elle avait fait et elle se rendait compte qu'elle serait incapable, s'il fallait recommencer, d'accepter un pareil sacrifice. Les jours se succédaient avec la même monotonie. Son père ne l'entretenait jamais du comte Darag. Il semblait l'avoir oublié.

On apprit bientôt que le couronnement du roi François-Joseph était fixé au mois de juin suivant. Irène voyait approcher cette date avec un mélange de joie patriotique et de terreur personnelle.

Jamais, dans ses promenades, elle n'avait repris le chemin de l'étang. Elle évitait tout ce qui pouvait l'entraîner de ce côté. La barque blanche avait été retirée de l'eau par son ordre et portée dans un des bâtiments de servitude. C'était le

vieux Kouski qui était chargé de nourrir les oiseaux, qu'Irène n'avait pas voulu revoir depuis qu'elle avait quitté André au bruit de leurs sifflets.

Le moment des élections arriva, et le baron Dienyi fut nommé à une grande majorité. Karadyoni s'en montra très heureux. Il apprit lui-même cette nouvelle à sa fille en se félicitant de ce que son jeune voisin eût reçu un honneur si bien mérité.

— Nos intérêts sont en bonnes mains, ajouta-t-il. Nous pouvons nous applaudir d'avoir triomphé des scrupules du baron Dienyi, qui ne voulait pas se porter. On a eu tant de peine à le décider !

— Il hésitait ?
— Comment donc ! il a presque fallu le contraindre. Il prétendait n'avoir aucun goût à la vie politique.

... Pendant que le vieux magnat parlait ainsi avec Irène, M^{me} Dienyi s'entretenait avec son fils du même sujet.

— Ce qui m'étonne, disait André, c'est l'attitude du comte Karadyoni dans cette élection. Pourquoi tenait-il si fort à ce que je fusse nommé ?

— Oui, c'est étrange, et comme toi je ne comprends pas. Mais la vie est ainsi faite que dans ce monde nous ne voyons presque rien ; la plupart des choses nous passent hors de portée.

— Qu'importe, après tout ? Ces détails n'ont plus d'attraits pour moi.

M^{me} Dienyi regarda longuement son fils, puis, tout à coup :

— André, tu devrais aller voir le comte Karadyoni.

Le jeune homme se souleva brusquement sur sa chaise.

— Vous n'y pensez pas, ma mère ! Retourner à Bangor !

— Pourquoi pas ? Il me semble que tu dois à notre voisin une visite de remerciements.

Un pli se creusa sur le front d'André, il regarda sa mère avec une telle expression de douleur, qu'elle eut peur de lui avoir conseillé une démarche au-dessus de ses forces.

— Si je la rencontrais ! s'écria-t-il en pâlisant.

M^{me} Dienyi prit entre ses mains la main févreuse d'André, dont les veines s'étaient gonflées sous l'émotion.

— Eh bien ! mon enfant, dit-elle doucement, si tu la rencontres, tu donneras une nouvelle preuve de ta puissance sur toi-même. Que serions-nous sans ta volonté ? Voisins comme nous le sommes, ne faut-il pas garder des relations correctes ?

André secoua la tête, il ne pouvait se laisser convaincre. Sa mère l'attira vers elle, tout près de son fauteuil. Elle le fit se courber un peu et ajouta presque à voix basse :

— Fais cette visite, André. Ne manque jamais

volontairement à aucun de tes devoirs, pas même à ces devoirs sociaux qui te paraissent si infimes.

André ne répondit pas, et M^{me} Dienyi ne voulut pas insister davantage. Toute la soirée, il resta silencieux, agité, renfermé en lui-même.

Le lendemain, dans l'après-midi, M^{me} Dienyi s'aperçut qu'il venait de faire atteler, et peu après elle le vit entrer, prêt à partir et très pâle.

Sans dire un mot, il s'approcha de sa mère et lui tendit son front. Quand elle l'eut embrassé :

— C'est bien, fit-elle.

Et lui, avec une simplicité qui aurait pu étonner chez un homme si énergique :

— Je vous obéis, ma mère. Je me suis toujours bien trouvé de faire céder mon sentiment au vôtre.

... Irène était au salon avec son père, lorsque les roues de la voiture se firent entendre sur le sable. Penchée au-dessus d'une table devant laquelle elle était assise, le front appuyé sur une de ses mains, elle feuilletait de l'autre un grand album de l'Enfer de Dante. Elle se complaisait dans ces supplices dont le génie du poète s'est emparé par divination, et comme le hasard l'avait fait tomber sur l'image de Francesca et de Paolo, emportés dans l'éternelle tourmente, elle s'arrêta un instant, mue par un sentiment d'indéfinissable compassion.

Mais elle n'eut pas le temps d'analyser ce qu'elle éprouvait, car la porte du salon s'ouvrit et un

15 juillet, remercie et félicite son président d'honneur, M. Paul Deroulède, d'être revenu prendre son rang de combat pendant les derniers événements auxquels a été mêlée la Ligue des patriotes.

Il affirme qu'en ces circonstances, comme en toutes autres, les actes et les déclarations du comité directeur n'ont jamais été inspirés que par ses inébranlables principes de défense nationale et par son culte passionné de l'indépendance de la patrie en dehors et au-dessus de tout esprit de parti.

Il répète enfin que la Ligue des patriotes est et entend rester absolument ouverte à tous les Français qui ont pour but la révision du traité de Francfort et la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France.

On lit dans le *Cri du Peuple* :

Le conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, dans sa séance du 12 juillet, sur la proposition du citoyen Joly, considérant que, dans les prisons de l'Etat, il y a encore des condamnés politiques qui sont sincèrement républicains, a émis le vœu d'une amnistie pleine et entière en faveur de tous les condamnés pour faits politiques et faits connexes.

Voilà la question de l'amnistie qui revient.

Dernier écho de la revue du 14 juillet : Une dizaine d'officiers étrangers qui avaient figuré dans l'escorte du général Ferron sont allés dîner l'autre soir, en quittant Longchamps, au Château de Madrid. Plusieurs députés, dont la table était servie dans un bosquet voisin, dans les délicieux jardins de ce même restaurant, ont eu le plaisir exquis d'entendre de la bouche de ces étrangers l'éloge le plus complet de notre armée, de la tenue de nos troupes et du défilé.

Voilà qui vaut mieux encore que toutes les félicitations officielles du ministre de la guerre.

LE GÉNÉRAL TRAC

Si l'on en croit la *Lanterne* et le *Cri du Peuple*, et nos renseignements personnels confirment leurs affirmations, à l'issue de la revue du 14, et pendant toute la journée de vendredi, le ministère de la guerre a été transformé en une véritable caserne.

Les chevaux débarnachés étaient attachés dans les cours aux piquets de campagne, les hommes bivouaquaient dans les corridors et dans les bureaux, les officiers, sans pouvoir même se débiter, avaient à peine la licence de sommeiller dans les hauts fauteuils de cuir vert des garçons de bureaux supérieurs.

Ferron avait « le trac », dit le *Cri du Peuple*.

D'après la *Lanterne*, le sauveur du Cabinet subissait les derniers accès de sa gigantesque « frousse » du 14.

« A l'issue de la revue, dit le journal de Séverine, quand la foule se fut écoulée et que l'Élysée n'entendit plus retentir les

domestique introduisit le baron Dienyi.

Elle se leva, comme soulevée par un ressort ; la surprise et l'inquiétude lui causèrent un égarement passager ; mais elle rassembla toute son énergie et se tint debout, légèrement appuyée sur la table, en attendant qu'il s'approchât d'elle.

Le comte Karadyoni s'était avancé vers le visiteur et l'accueillait avec sa politesse ordinaire.

— Je n'ai pas voulu tarder, monsieur le comte, à venir vous remercier de la part que vous avez prise à mon élection. Je sais tout ce que je vous dois dans le succès que je viens d'obtenir.

Le vieillard répondit par une phrase aimable, puis André traversa le salon, se dirigeant vers Irène. Quand il fut arrivé tout près d'elle, il s'inclina profondément et elle lui rendit son salut sans avoir le courage de le regarder.

Le comte Karadyoni les observait tous deux. Mais André se retourna promptement avec cette réserve impénétrable de tenue que donne l'usage du monde. Il revint s'asseoir sur le fauteuil que lui indiquait le comte et se mit à causer avec lui des diverses péripéties de la lutte électorale.

Irène s'était remise, au moins en apparence. Elle fit quelques pas pour se rapprocher de son père.

André avait dans toute sa personne et jusque dans ses moindres mouvements une froideur calculée, mais sa lèvre tremblait. Irène s'en aper-

çut dans les regards qu'elle jeta sur lui à la dérobée. Il parlait vite, sa voix avait des notes saccadées et cette sonorité douloureuse qui trahit l'effort. Pourtant sa forte volonté lui donnait tant d'empire sur lui-même qu'on pouvait à peine surprendre ces indices.

— Vous recevez maintenant votre récompense de votre belle conduite à l'armée, lui dit le comte Karadyoni.

— Je ne tiens pas aux dignités, elles me sont à charge. Mais je ne veux pas me refuser à servir mon pays.

— Est-ce que la Diète se réunira bientôt ? demanda Irène.

— Dans huit jours. Je partirai lundi pour passer le printemps à Buda-Pesth.

Et comme pour répondre à Irène, André avait levé les yeux vers elle, elle se sentit couverte d'un trouble qu'elle était impuissante à cacher.

— Est-ce que votre mère et votre charmante sœur vous accompagnent ? dit le vieux comte.

— Non, elles ne viendront à Pesth que pour les fêtes du couronnement.

— Nous y serons tous à ce moment-là, s'écria vivement Karadyoni.

— Tous les Hongrois doivent y être.

Quant aux incidents de l'occupation des bâtiments de la rue Saint-Dominique, ils sont vraiment épiques et dignes de l'homme de guerre qui, vainqueur à la journée de Longchamps, passera à la postérité avec l'aureole du triomphe.

LA CHARITÉ DE L'EXIL

La grande vente de charité organisée par Madame la Comtesse de Paris, à Willis's Rooms, le 27 et le 28 juin, en faveur de l'œuvre des faubourgs de Paris et des œuvres françaises de Londres, a donné un bénéfice net, actuellement réalisé, de 104 mille francs.

Madame la Comtesse de Paris a réparti, ainsi qu'il suit, la somme si heureusement recueillie pour ce but charitable :

- 50,000 fr. à l'œuvre des faubourgs ;
- 25,000 fr. à la chapelle française de Saint-Louis, à Londres, pour la reconstruction et les secours donnés aux pauvres français ;
- 15,000 fr. à l'hôpital français de Londres, fonds de reconstruction ;
- 5,000 fr. à la chapelle et aux écoles françaises de Leicester-Street et Leicester-Square ;
- 4,000 fr. pour les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Tous les objets que le peu de durée de la vente n'a pas permis de vendre seront mis ensemble en loterie. Le produit de cette loterie sera versé exclusivement à l'œuvre des faubourgs de Paris.

Madame la Comtesse de Paris ayant reçu un grand nombre d'objets sans indications suffisantes de l'adresse des donateurs, charge la presse française d'exprimer sa reconnais-

sance pour leur généreux concours à tous ceux à qui elle n'a pas pu faire parvenir directement ses remerciements.

La reine Victoria et M^{me} la Comtesse de Paris se sont rendues, mercredi, chez le marquis et la marquise de Salisbury, à Hatfield-House.

Tous les princes et toutes les princesses qui se trouvent en Angleterre en ce moment ont assisté à cette fête : la princesse de Galles, arrivée avec le roi de Grèce ; le duc de Sparte et la princesse Victoria ; la duchesse d'Edimbourg accompagnée du colonel Colville, du prince et de la princesse Christian du Sleswig-Holstein ; le grand duc héritier de Hesse ; le prince de Saxe-Meiningen, le duc de Cambridge, le grand duc et la grande duchesse de Mecklembourg, le duc et la duchesse de Veck, la duchesse d'Albany, l'infant Antoine et l'infante Eulalie, Monsieur le Comte de Paris, la princesse Hélène d'Orléans et le duc d'Orléans, M^{re} le duc d'Aumale, le duc et la duchesse de Chartres, le duc et la duchesse de Bragançe, etc.

Les princes et princesses de la maison d'Orléans étaient accompagnés du comte de Chabannes, de la marquise d'Harcourt, de M^{lle} d'Harcourt et de la baronne de Charrette.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

Un député, M. Steenackers, a déposé une proposition de loi tendant à établir une taxe sur les Français qui emploient des étrangers. Il a demandé l'urgence. La proposition de M. Steenackers a été renvoyée à une commission déjà saisie d'une proposition de taxe sur les étrangers eux-mêmes.

De son côté, M. Pradon, député de l'Ain, qui est président de la commission, vient d'adresser à M. Rouvier une lettre au sujet de l'application de taxes de patente sur les marchands forains et commis-voyageurs étrangers.

Les marchands forains ne paient pas le droit proportionnel à l'habitation ; ce qui fait que le marchand français, qui paye ce droit, se trouve en état d'infériorité vis-à-vis de son concurrent étranger. « D'autre part, dit M. Pradon, on tolère les marchands forains étrangers (90 pour 100, à ce qu'on m'assure de plusieurs départements) qui, impunément, librement, poursuivent leur commerce à travers nos campagnes sans acquitter aucun droit. »

C'est ainsi que le marchand forain non patenté profite du défaut de surveillance pour écouler, sous les étiquettes des maisons françaises de la région, des marchandises de fabrication étrangère, allemande le plus souvent.

Quant aux voyageurs de commerce, la matière est réglée par les traités. « Or, il faut observer, écrit M. Pradon, que, par une fâcheuse rencontre, les pays qui envoient le plus de voyageurs de commerce et qui sont le moins visités par les nôtres ont généralement la réciprocité de dispense, tandis qu'au contraire il y a réciprocité de taxe avec les pays qui reçoivent le plus des nôtres et nous envoient le moins des leurs. Ce sera matière à examen lors du renouvellement des traités. »

Il paraît que, dans sa récente entrevue avec M. Flourens, ministre des affaires étrangères, M. de Münster, ambassadeur d'Allemagne, s'est plaint de la campagne faite par les journaux français pour inviter les administrations et les entreprises industrielles et commerciales, à licencier les employés de nationalité allemande.

M. Flourens a répondu par des considérations tirées de la liberté de la presse et en invoquant le ton acrimonieux des journaux allemands, ainsi que certaines mesures vexatoires de taxes et de visites domiciliaires auxquelles sont soumis des Français résidant plus d'un mois en Allemagne.

Le 21 juillet on inaugurerà, sur le plateau de Châtillon (Marne), une statue monumentale du Pape Urbain II.

L'initiative de cet hommage rendu à un Pape français est due à S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

A cette cérémonie, qui sera entourée du plus grand éclat, prendront part : S. Exc. le nonce apostolique ; M^{re} Richard, archevêque de Paris ; M^{re} Goninard, coadjuteur du cardinal Langénieux, ainsi que les évêques de Liège, de Luxembourg, de Lausanne

et Genève, de Monaco, de Vannes, d'Angers, de Nancy, de Montpellier, de Soissons, de Troyes, de Saint-Dié, d'Orléans, de Versailles, de Clermont, d'Arras, de Meaux, d'Amiens, de Châlons, de Beauvais, de Langres ; M^{re} de Necker, chanoine de Latran ; M^{re} Hauteœur, recteur de l'université de Lille ; M^{re} Stenor, chanoine de Latran ; les prieurs des Bénédictins de Solesmes et de l'abbaye d'Igoy ; le supérieur général des Pères du Saint-Esprit.

Tous ces évêques et prélats entendront la messe à l'église de Châtillon.

A deux heures et demie on ira processionnellement recevoir la statue qui sera remise par le président du comité.

Après la bénédiction du monument, M^{re} Freppel prendra la parole.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 juillet.
Les cours de nos rentes ont un peu en réaction : 3 0/0, 81.10 ; 4 1/2 0/0, 109.32.

On cote l'action du Crédit Foncier 1,352. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, notamment celle des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair et qui assurent aussi des bénéfices certains. Les Bons de presse sont demandés à 19 et 20.

La nouvelle société du Comptoir industriel commence ses opérations par la vente publique de 20,000 actions de la société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. L'action est de 750 payables 250 francs comptant au Comptoir industriel, 1, rue Saint-Georges.

L'action de Panama se négocie à 371. Le 26 courant, la Compagnie émet en souscription publique 500,000 obligations formant la 2^e partie de l'emprunt autorisé le 29 juillet 1885. Le succès est doré et déjà assuré, le public appréciant chaque jour de plus en plus les avantages de cette valeur. Le type de l'obligation est le même que celui de la première série, c'est-à-dire que l'intérêt annuel est de 6 0/0 et le titre est remboursable à 1,000 francs en 48 ans par tirages tous les deux mois. Tous les capitalistes voudront avec raison employer leurs disponibilités. Le taux d'émission est fixé à 440 fr., on souscrit dans tous les établissements de crédit.

Les actions de la compagnie d'assurances l'Aigle-Vie sont très recherchées en raison de l'excellente situation de cette société dont le chiffre d'affaires accuse d'incessants progrès.

La Société Générale est très ferme à 453 fr. 75. Nos chemins de fer sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

LES GRANDES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'état-major général du ministre de la guerre a fixé au dimanche 11 septembre la grande revue des troupes du 9^e corps renforcé par la 21^e division d'infanterie de marine, le 2^e régiment de pontonniers et la 6^e brigade de cuirassiers, non endivisionnée.

Les missions des officiers étrangers assisteront à ces manœuvres qui s'exécuteront entre Parthenay et Thouars.

M. le général Ferron ira inspecter les troupes qui seront sous le haut commandement de M. le général Carrey de Belle-mare, ayant sous ses ordres les généraux de division de Beaufort, Millot et Jamont, et les généraux de brigade Favre, Delpech, Lamiroux, Lourde-Laplace, Jacquemin, Zoegger, Bossan, de Négrier aîné, Donnio et Bichot.

Depuis longtemps, les officiers étrangers envoyés en France n'auront assisté à un déplacement de troupes aussi considérable. Les manœuvres du 9^e corps mettent en mouvement 34,000 hommes de toutes armes.

A propos de ces manœuvres, ajoutons que, pour les suivre, le Président de la République des Etats-Unis envoie, pour la première fois, en Europe, une mission spéciale extraordinaire.

Cette mission arrivera le mois prochain au Havre.

Dès que la session parlementaire sera close, le ministre de la guerre visitera l'École de Saint-Cyr et les établissements de Bourges.

UN CARROUSEL AU HAVRE

On écrit du Havre, 18 juillet : « Hier dimanche, le carrousel, favorisé par un temps superbe, avait attiré une foule énorme.

On remarquait dans la tribune d'honneur le général de Quelen, commandant la brigade de cavalerie d'Evreux, le général Laveuve et les autorités du Havre.

Les exercices du carrousel de Saumur,

(A suivre.)

exécutés par les officiers et sous-officiers du 12^e chasseurs, ont été particulièrement applaudis. »

Voici les noms des lauréats :

Bagues. — 1^{er} prix, M. de Fontenillat ; 2^e prix, M. Schmidt.

Têtes. — 1^{er} prix, M. Laffaix ; 2^e prix, M. Laydel.

Javelot. — 1^{er} prix, M. Caminade ; 2^e prix, M. Laffaix.

Le personnel de l'Ecole de guerre a offert vendredi un banquet au général Schnéegans, son commandant, passé dans le cadre de réserve. Au dessert, le général, les larmes aux yeux, a fait le tour de la table pour trinquer avec chacun des cent cinquante-sept convives, et, de retour à sa place, s'est écrié, levant son verre :

« Je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, que je ne saurais oublier cette soirée. Aussi ne veux-je pas que ce verre, que tous les vôtres ont choqué, puisse jamais servir à quelque autre fête : il a eu trop d'honneur en celle-ci. »

Et, ce disant, le général le jetait par terre, où il se brisait en mille morceaux, aux applaudissements de tous.

Le général a offert à son tour un punch monstre aux professeurs et aux élèves de l'Ecole. Cette fête a été donnée au Cercle militaire, samedi soir, et a eu le caractère d'une véritable réunion de famille, le général Schnéegans étant fort aimé.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UNE ATTENTION DÉLICATE

Mercredi 13 juillet, la Société Chorale du Mans, qui a remporté de si brillants succès au Concours musical de Saumur, donnait son cinquième concert annuel à l'Asile public d'aliénés de la Sarthe.

Dans cette séance, tous les morceaux qui ont valu à cette Société les premiers prix au Concours de Saumur ont été chantés, et dans le Programme illustré de ce concert, le conseil d'administration a, comme marque de sympathie pour notre ville, associé les armes de Saumur à celles du Mans. Nous remercions vivement les organisateurs de cette fête de leur délicate attention pour la ville de Saumur.

M. Pichard, coiffeur, rue Nationale, à Saumur, a obtenu, à l'Exposition de Poitiers, le prix unique (médaillon de bronze grand module) pour ses travaux en cheveux.

M. Pichard avait déjà obtenu à Nantes le premier prix pour les mêmes travaux.

M. Ravault, instituteur à Saumur (quartier des Ponts), et M. Lesueur, instituteur à Saint-Clement-des-Lévées, ont obtenu chacun une médaille d'argent, pour les différents travaux qu'ils ont envoyés à la même Exposition.

ALLONNES. — Dimanche dernier, le nommé Jean Marmin, âgé de 67 ans, s'est jeté volontairement dans le bassin de son jardin, au bameau de la Thibaudière, commune d'Allonnes.

Veuf depuis quelque temps, Marmin était sombre et préoccupé ; il craignait de ne pas faire honneur à ses affaires et voulut en finir avec la vie.

Son gendre, qui s'aperçut le premier de sa disparition, alla prévenir la gendarmerie, et le docteur Chapin, qui se rendit sur les lieux, ne put que constater le suicide par immersion.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares d'Orléans, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Nantes.....	125 fr.	96 fr.
Angers.....	116 fr.	87 fr.
Le Mans.....	114 fr.	85 fr.
Tours.....	100 fr.	75 fr.
Blois.....	95 fr.	71 fr.
Orléans.....	95 fr.	71 fr.

ITINÉRAIRE

L'itinéraire comprend :
1^o Le parcours entre les points de départ : Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes et Vierzon.

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueille (bains de Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royal), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans situées sur l'itinéraire à parcourir, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

POITIERS.

On lit dans le Journal de l'Ouest :

« L'Avenir ne trouve pas que la fête du 14 juillet ait été brillante à Poitiers.

« La journée du 14, dit-il, n'a pas été, tant s'en faut, ce qu'elle aurait dû être.... Chacun a vagué à ses occupations ordinaires, sans plus se soucier du 14 juillet que si la Bastille n'avait jamais existé. »

« L'Avenir n'a pas tort de se plaindre. Il est certain que les drapeaux, les lampions et l'enthousiasme ont fait défaut.... »

« Le dépit rend l'Avenir sévère pour ses coreligionnaires politiques. Il accuse la municipalité de tiédeur ; il reproche aux commerçants républicains de s'être abstenus par crainte de leur clientèle conservatrice. »

« Nous n'avons à défendre ni la municipalité ni les commerçants républicains ; mais nous constatons que l'Avenir a peu de ménagement pour l'une et peu d'estime pour les autres. »

« Nous serions républicains qu'il ne nous serait pas agréable de nous entendre dire que nous sacrifions notre liberté, notre indépendance, pour quelques gros sous.... »

« L'Avenir, avec un sans-gêne tout wilsonien, écrit que les conservateurs « détestent » le drapeau de la France. »

« Nous avons déjà dit à l'Avenir qu'il n'avait pas le droit d'insulter à notre patriotisme. »

« Il devrait comprendre qu'en usant de pareils moyens de polémique, il se déconsidère plus qu'il n'atteint ses adversaires. »

« Si les conservateurs n'arboient pas le drapeau le 14 juillet, ils savent se faire tuer pour lui sur le champ de bataille. Ils l'ont prouvé. »

TOURS.

Un accident au Menneton. — Dans une charge que faisait, samedi matin, le 7^e hussards, au Menneton, plusieurs cavaliers sont tombés et ont été blessés.

Au nombre de ces derniers se trouve M. Jacques de Mimorin, sous-lieutenant audit régiment. Son cheval ayant butté s'abattit et projeta violemment son cavalier sur le sol.

M. de Mimorin a été relevé couvert de sang avec l'épaule droite fort endommagée.

On l'a transporté à l'hôpital militaire.

LE PLATRAGE DES VINS

La Cour d'appel de Montpellier vient de rendre un arrêt sur une question de droit qui intéresse au plus haut point le Midi de la France et dont la jurisprudence n'est pas encore fixée. Il s'agit du plâtrage des vins. Cet arrêt a été rendu dans les circonstances suivantes :

Un négociant avait acheté à une maison de commerce de Narbonne quatorze hectolitres de vin aramon, avec cette condition : « Vin naturel, absolument naturel. »

L'acheteur avait laissé pour compte ce vin pour divers motifs, et notamment parce qu'il était trop plâtré. — 3 grammes 60 par litre, — selon le dire des experts

Il y eut un procès devant le tribunal de commerce de Narbonne, qui condamna l'acheteur à retirer le vin, attendu que, dans le département de l'Aude, le plâtrage était généralement adopté, et qu'il n'avait pas été spécialement stipulé que le vin vendu ne serait pas plâtré.

L'affaire venant devant la Cour d'appel de Montpellier, l'avocat du vendeur, M^e

Bories, bâtonnier de l'ordre, a soutenu le bien fondé du jugement de Narbonne.

M^e Lisbonne père, au contraire, a plaidé, dans l'intérêt de l'acheteur, que la condition essentielle du marché n'avait pas été observée, puisque le vin livré n'était pas du vin absolument naturel, et la Cour d'appel a adopté cette manière de voir.

Dans ces conditions, on ne saurait trop recommander aux consommateurs qui pensent que le plâtrage du vin est chose dangereuse de faire spécifier sur leurs factures que le vin qui leur est livré soit « absolument naturel ».

De cette façon ils auront toujours un recours contre leur vendeur.

LA SARDINE

On écrit de Saint-Jean-de-Luz à la Petite Gironde :

« Cette année encore, la pêche de la sardine est si abondante que la sardine s'est vendue à 2, 3, 4 et 5 fr. le mille à l'enchère, sur les quais. Il y a quelques jours, des bateaux ont dû jeter leur pêche dans le port, ne trouvant pas d'acquéreurs, après en avoir donné à qui en voulait. Il en est de même de l'enchois, qui abonde tout autant que la sardine. »

« Nos pêcheurs font des captures de 30,000, 50,000, parfois même 100,000 sardines à la fois, et font quelquefois deux ou trois tournées de pêche dans la même journée, ce qui peut faire élever la capture d'un seul bateau à 100,000 sardines pour la journée. Ces chiffres paraissent exagérés, fantaisistes même, et pourtant cela arrive très souvent. »

« Voilà une preuve que la sardine n'est ni disparue ni détruite ; d'ailleurs, la destruction de ce poisson paraît impossible. Au dire de nos pêcheurs, cette partie du golfe est couverte de bancs compacts. »

« Elle n'a donc fait que se déplacer tout au plus. »

Depuis plus de 7 ans

Caen (Calvados), le 8 février 1887. Je suis si heureux du résultat obtenu par vos bienfaites Pilules Suisses, que je serais un ingrat si je ne venais vous remercier. Depuis plus de 7 ans je souffrais de névralgies atroces et de douleurs intestinales violentes que je ne pouvais plus rien faire. Depuis que je fais usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, les douleurs ont disparu, l'appétit est revenu et je suis plus dispos que jamais. Si vous croyez, dans l'intérêt de tous, devoir faire usage de mon attestation, je vous y autorise de grand cœur. (Sig.) J. Chouzet-Thary, négociant, 3, rue Saint-Sauveur. Signature légalisée.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Ganz-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes Eaux-de-vie blanches vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 4 fr. 30 le litre pesant 43°, 4 fr. 55 pesant 46° et 4 fr. 80 pesant 50°.

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie,

choix splendide.

Maroquinerie fine et

ordinaire.

Bois sculpté, articles

suisses.

Chinoiseries, laques,

potiches, coquillages.

Peignes riches et or-

dinaires.

Articles de fumeurs,

cuir et métal.

Lunettes et pincés-

nez, étuis.

Eventails et écrans.

Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 500,000

Obligations Nouvelles

(2^{me} SÉRIE)

ÉMISES A 440 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 Septembre, 15 Décembre, 15 Mars et 15 Juin de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS

EN 48 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)

Les 15 Septembre, 15 Novembre, 15 Janvier, 15 Mars, 15 Mai et 15 Juillet. Par exception, le 1^{er} tirage aura lieu le 30 Septembre 1887 au lieu du 15.

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage ; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :

	SOMMES NETTES A VERSER
30 fr. en souscrivant.....	30 fr. »
70 » à la répartition du 3 au 6 août (contre remise d'un titre provisoire).....	70 »
75 » du 20 au 25 octobre 1887, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....	74 02
75 » du 20 au 25 janvier 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	72 66
75 » du 20 au 25 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	71 59
75 » du 20 au 25 juillet 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	70 55
40 » du 10 au 15 septembre 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 décembre 1888.....	36 37
440 fr.	Total net..... 425 fr. 39

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, EN FAISANT LE VERSEMENT DE RÉPARTITION, ET DANS LE DÉLAI FIXÉ POUR CE VERSEMENT, jouiront d'une bonification de 5 fr. qui, ajoutée aux intérêts à 6 0/0 du jour de la libération au 15 septembre 1887, soit 2 fr. 70, fait ressortir à 432 fr. 30 le prix de l'obligation définitive qui leur sera remise munie du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 DÉCEMBRE 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 26 Juillet 1887

ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.

Au Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère.

A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte, place Ventadour.

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW YORK :

Au siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Souscription aux Obligations nouvelles (2^e série) de la Compagnie du Canal de Panama est ouverte dès maintenant, et jusqu'au 26 courant, aux guichets de l'Agence du Crédit Lyonnais, 40, rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers, qui est chargée, par la Compagnie, de recevoir les souscriptions, sans aucun frais ni commission.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Goret).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GUIGNARD, FÉLIX.

Par jugement en date du 18 juillet 1887, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Guignard, Félix, commissionnaire en vins, demeurant à Saumur, quai de Limoges, n° 34, a fixé provisoirement au jour du jugement l'ouverture de ladite faillite, a nommé M. Coutard, Eugène, juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait :
(497) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M^e V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Consistant en :

Une MAISON, petit JARDIN et CAVES en roc, Le tout situé aux Tuffeaux, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, en la salle de la mairie de Chenehutte-les-Tuffeaux, le dimanche 7 août 1887, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Chantebault, ci-après nommés, prise sous la présidence de M. le juge de paix de Gennes, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Philomène Audouin, veuve du sieur Urbain Chantebault, en son vivant carrier, ladite dame demeurant commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie et El-ise, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec le sieur Urbain Chantebault, décédé,

Ayant M^e LE RAY pour avoué ; En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Toussaint-Besnard, cultivateur à Trèves-Cunault, pris en qualité de subrogé-tuteur desdites mineures Chantebault,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant de la succession du sieur Chantebault, indivis entre ses deux filles mineures, sur la mise à prix ci-après, fixée d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

ET MISE A PRIX

1° Une maison, sise aux Tuffeaux, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, composée de deux chambres basses, dont une à feu, une chambre haute, grenier au-dessus, escalier extérieur en pierres pour desservir la chambre haute, joignant au nord la route n° 14, au levant le chemin du tertre du

Petit-Puy, au midi et au couchant veuve Fremont ;

2° Petit jardin en face la maison, entre la route et la Loire, contenant environ deux ares, joignant au nord la Loire, au levant un port, au midi la route, au couchant veuve Fremont ;

3° Une cave en roc, à cheminée, avec pressoir, terrain devant, au même lieu des Tuffeaux, d'une contenance de trois ares dix centiares environ, joignant au nord Martineau, au midi Pasquier, au couchant le chemin du tertre du Petit-Puy, au levant le coteau ;

4° Une autre cave en roc, au même lieu, enclavée dans le terrain de Pasquier.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2° A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat ;

Comprenant :

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour ; Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau ; Belle avenue de tilleuls ; 2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

On demande à Acheter

UN CHATEAU

contenant environ 40 chambres de maître, servitudes, écuries pour 50 chevaux ;

Fermes en dépendant, terres, bois, chasse et pêche ; Au prix de 2 à 3 millions.

S'adresser au bureau du journal.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futie de 2 hectares ; chasse.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FOREST, expert à Montreuil-Bellay. (343)

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

ON DEMANDE un jeune homme, sachant lire.

Inutile de se présenter sans de bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
rien du travail ; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(1, rue-Séguier, à NÉLON S.-d.-L.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Tissage mécanique et à la main

TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES

RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8. Maison N. DOGUEREAU

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET 1887.

Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.
3 %	81 28	81 10	Est	778 75	780	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	515	516 50
3 % amortissable	83 80	83 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1227 50	1227 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	538	—	Est	387	387 50
4 1/2 %	104 20	105 30	Midi	1127 50	1133 75	— 1865, 4 %	524 60	524	Midi	394	394
4 1/2 % (nouveau)	109 45	109 35	Nord	1546 75	1505	— 1869, 3 %	414	409	Nord	407 75	407 50
Obligations du Trésor	507	—	Orléans	1300	1298 75	— 1871, 5 %	391 50	389 60	Orléans	397 25	396 50
Banque de France	4140	4140	Ouest	875	870	— 1875, 4 %	515 75	515	Ouest	395	394 50
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1320	1320	— 1876, 4 %	516	515	Paris-Lyon-Méditerranée	394 50	391
Comptoir d'escompte	1036 25	1035	Canal de Suez	1976	1970	Bons de liquid. Ville de Paris	525	524	Paris-Bourbonnais	390	391
Crédit Lyonnais	500	500	C. gén. Transatlantique	507 50	506 25	Obligations communales 1870	483 75	484 25	Canal de Suez	588	589
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1355	1345	Russe 5 0/0 1870	101 50	101 25	Obligat. foncières 1879 3 %	479	479	Panama 6 0/0	439 50	439
Crédit mobilier	285	287 50				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	380	379 50			
Canal Intér.-Panama	391 25	375									